



Testament en vue de faire-valoir souhait

Par **N.OLV**, le **17/08/2020** à **08:08**

Bonjour Maitre

J'ai 70 ans je prépare mon testament.Cependant 2 de mes enfants sur 3 me doivent de l'argent qui ne me rembourseront jamais.

Je le stipule sur le testament

Puis je être sûre que mes dernières volontés seront respectées.

Je vous remercie Maitre de votre réponse

Cordialement

N.olivier

Par **Visiteur**, le **17/08/2020** à **08:50**

Bonjour

Rien ne vous empêche de révéler ces dons dans votre testament, si possible en annexant une preuve copie de chèque ou virement).

PS/Pour les bénévoles de ce forum, le titre de "Maître" ne s'utilise pas

Par **youris**, le **17/08/2020** à **10:25**

bonjour,

pour que votre testament soit le moins contestable possible, je vous conseille d'établir un testament authentique devant un notaire.

les prêts que vos enfants ne vous rembourseront pas, deviennent des donations en avancement de parts qui doivent être rapportées à votre succession.

vous pouvez léguer votre quotité disponible (= 1/4 de votre succession) à qui vous voulez.

salutations